

## Lettre d'informations aux entreprises

### Actualités

#### **Assurance automobile : suppression de la carte verte au 1er avril 2024**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, les automobilistes et les usagers de deux-roues motorisés ne seront plus obligés d'apposer la vignette de l'assurance sur leur véhicule, ni de détenir la carte verte de l'assurance dans leur véhicule. La preuve de l'assurance sera rapportée par la consultation du Fichier des Véhicules Assurés (FVA).

#### **Rappel : Possibilité de financement de projets d'investissements industriels grâce au FONDS VERT « Territoires d'Industrie en transition écologique » (voir flyer ci-joint)**

Cette mesure est destinée à soutenir des projets industriels ambitieux sur le plan environnemental (seuils de dépenses spécifiques pour la Corse). Le dépôt des dossiers s'effectue sur la plateforme <https://www.demarches-simplifiees.fr/> au plus tard le **30 juin 2024** (1<sup>ère</sup> relève) [En savoir+](#)

#### **Actualité de l'épargne salariale**

A partir du **1er janvier 2025**, les entreprises de 11 à 49 salariés devront mettre en place au moins un dispositif d'épargne salariale dès lors qu'elles sont profitables.

Il pourra s'agir d'un dispositif de participation ou d'intéressement, d'un plan d'épargne salariale ou d'une prime de partage de la valeur. [En savoir +](#)

#### **Lancement du fonds de soutien aux métiers d'art**

Ce fonds, ouvert **jusqu'à mi-septembre 2024**, a pour vocation de soutenir et accompagner des projets visant à préserver et transmettre les **métiers et l'artisanat d'art dans les territoires**. [En savoir +](#)

#### **Lancement de 2 appels à projets (AAP) pour la filière bois**

- **AAP Industrialisation Performante des Produits Bois (IPPB)**. Cet AAP prend le relais des dispositifs France 2030 précédents et vise à optimiser la transformation du bois avec une priorité pour les usages à longue durée de vie. [En savoir +](#)
- **AAP Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois (BCIB)**. Cet AAP accompagne le développement des moyens de séchage du bois d'œuvre et les installations biomasse. Une priorité sera accordée aux projets dont la production de chaleur vise principalement le séchage de bois matériau. [En savoir +](#)

#### **Les dispositifs « transition écologique et énergétique » spécifiques pour la Corse**

- Soutien au déploiement des démarches d'écologie industrielle et territoriale [En savoir +](#)
- Soutien au déploiement de postes de chargés de mission sur le champ de l'économie circulaire [En savoir+](#)
- Soutien au déploiement d'actions ponctuelles d'animation, communication et formation sur le champ de l'économie circulaire [En savoir +](#)
- Soutien au déploiement d'une alimentation durable [En savoir +](#)
- Soutien au déploiement de l'écoconception (étude, investissement et innovation) [En savoir +](#)
- Réduction des déchets (financement d'étude de faisabilité ou des équipements) [En savoir +](#)

#### **Un réseau de Délégués à l'Accompagnement des Reconversions Professionnelles (DARP)**

Le DARP est l'interlocuteur privilégié auprès des entreprises pour mobiliser différents dispositifs et aider les entreprises à s'en saisir. Ces dispositifs s'organisent en 3 volets :

- Ressources Humaines
- Anticipation des mutations et accompagnement aux transitions
- Économie (avec l'intervention du Service Economique de l'Etat En Région)

**Contacts DARP : Corse du sud (DDETS-PP 2A) : 04 95 50 39 54 / Haute Corse (DDETS-PP 2B) : 06 07 67 53 00  
Régional (DREETS) : 06.24.94.11.18**

#### **Apprentissage : cycle de webinaires à destination des entreprises**

Afin de répondre aux différentes questions que se posent les employeurs sur le recrutement et l'intégration des apprentis, un cycle de webinaires se déroulera sur **LinkedIn** ou **Teams tous les mardis de 12h à 12h30 jusqu'au 2 juillet 2024**. Plusieurs sujets seront abordés tels que les aides aux employeurs, l'intégration d'un apprenti dans l'entreprise, le handicap, la mobilité des apprentis. [En savoir +](#)